



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/301
S/17182
13 mai 1985

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 38 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 10 mai 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Dans ma lettre du 26 avril 1985 (A/40/270-S/17132 et Corr.1), j'ai décrit une récente tentative faite par l'OLP pour attaquer des villes israéliennes par la voie maritime. Je tiens aujourd'hui à appeler votre attention sur une autre tentative analogue de l'OLP.

Dans la nuit du 8 au 9 mai 1985, une patrouille de la Force israélienne de défense a aperçu un canot pneumatique approchant la côte israélienne en provenance de Tyr. L'équipage portait des tenues de camouflage. Le canot était équipé d'un moteur extérieur de 50 chevaux, il était peint en couleurs de camouflage et portait une inscription en arabe. Découvert, le canot a tenté de s'enfuir mais a sombré sous le tir des forces israéliennes.

L'OLP a revendiqué "l'honneur" d'avoir commis cet acte. Le 9 mai, l'Agence de presse Reuters à Beyrouth a publié une déclaration confirmant l'affiliation des terroristes ainsi que la photo de ces derniers.

De l'aveu même de l'OLP, l'objectif de ces multiples tentatives de débarquement de terroristes sur la côte israélienne est de perpétrer des assassinats en masse contre la population civile. Israël continuera à défendre ses côtes et ses citoyens.

* A/40/50/Rev.1.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Benjamin NETANYAHU

